

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2012, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS :     Madame Marie-Eve D'Ascola  
                              Madame Edith Coulombe  
                              Madame Julie Plamondon  
                              Monsieur François Du Sablon  
                              Madame Lisa Kennedy  
                              Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, la greffière adjointe et coordonnatrice des communications, madame Sonia Bertrand sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 13 août 2012;
4. Acceptation des comptes du mois;
5. Bordereau de correspondance;
6. Recommandation de paiement numéro 1 finale – travaux de remplacement des tapis pour de la tuile au complexe municipal;
7. Demande de subvention – programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du ministère des Transports du Québec;
8. Mandat à l'Union des municipalités du Québec - demande de soumissions pour services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective;
9. Avis de motion - règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
10. Adoption du Règlement numéro 12-671 – règlement modifiant le Règlement numéro 12-669 pourvoyant aux honoraires professionnels visant la préparation des plans et devis pour la construction d'un garage et d'une caserne et décrétant un emprunt de trois cent soixante-dix mille dollars (370 000 \$);
11. Mandat à un consultant - mise en place d'un standard de service à la clientèle;
12. Déclaration de la Semaine de la prévention des incendies;
13. Protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec - utilisation des pinces de désincarcération;
14. Rapport du directeur du Service de la sécurité incendie – engagement d'un pompier à temps partiel;

15. Recommandation de paiement – réfection d’une partie du chemin Saint-Edmond et des chemins Whalen et du Plateau;
16. Recommandation de paiement - chemins du Golf, de l'Église et Jacques-Cartier Nord;
17. Rapport des résultats d’une demande de soumissions - services professionnels concernant la municipalisation des chemins Alpin, Blanc, des Montagnards et des Skieurs;
18. Rapport des résultats d’une demande de soumissions - services professionnels concernant la réfection de voirie des chemins Rourke, Vermont et 1<sup>re</sup> Avenue;
19. Nomination d'un consultant pour la surveillance des travaux d'infrastructures du développement du Domaine des Grands-Ducs, phase 5, partie 1;
20. Rapport de la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter – projet de règlement numéro 12-P-670-2 modifiant le Règlement numéro 09-591 relatif au zonage;
21. Adoption du Règlement numéro 12-670 – modifiant le Règlement numéro 09-591 relatif au zonage;
22. Plan d’implantation et d’intégration architecturale – construction d’un projet résidentiel intégré - projet Exposition Sud/Quartier 40;
23. Dépôt du rapport intérimaire des permis et certificats au 30 août 2012;
24. Mandat concernant le nettoyage de deux ruisseaux menant à la rivière des Hurons;
25. Demande de variation budgétaire - honoraires professionnels;
26. Octroi d'un contrat à l'AF2R - projet de reboisement du Développement des Grands-Ducs, phases III et IV;
27. Renouvellement du protocole d'entente avec la Ville de Québec - réception et traitement des boues de fosses septiques;
28. Demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural de la MRC de La Jacques-Cartier – 3<sup>e</sup> édition du Marché de Noël de La Jacques-Cartier;
29. Rapport des résultats de soumissions - travaux d’aménagement intérieur du presbytère pour accueillir les bureaux administratifs du Service des loisirs et de la culture et autres organismes;
30. Adoption du Règlement numéro 12-672 – règlement pourvoyant à des travaux d'aménagement intérieur du presbytère pour accueillir les bureaux administratifs du Service des loisirs et de la culture et autres organismes (projet LO-1101) et décrétant un emprunt de 268 000 \$;
31. Recommandation de paiement numéro 3 – parc des Grands-Ducs et parc du mont Hibou;

32. Engagement de personnel d'encadrement - programmation d'automne 2012;
33. Engagements de surveillants de plateaux;
34. Déclaration des journées de la culture;
35. Protocole d'entente – Station touristique Stoneham;
36. Varia;
37. Période de questions;
38. Levée de la séance.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 04, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés.: 270-12

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par madame la conseillère Julie Plamondon.

Il est proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 271-12

### **FÉLICITATIONS À MONSIEUR GÉRARD DELTELL POUR SA NOMINATION À TITRE DE DÉPUTÉ DE CHAUEAU**

Considérant que des élections provinciales ont été tenues le 4 septembre 2012;

Considérant que le secteur de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury fait partie de la circonscription électorale provinciale québécoise de Chauveau située dans la région de la Capitale-Nationale;

Considérant que monsieur Gérard Deltell a été élu député de Chauveau à ces élections du 4 septembre 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu de transmettre au nom du maire et du conseil municipal des félicitations à monsieur Gérard Deltell pour sa nomination à titre de député de Chauveau lors de ces élections du 4 septembre 2012.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 272-12

### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AOÛT 2012**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal du 13 août 2012, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le procès-verbal du 13 août 2012 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 273-12

### **ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accepter le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois d'août et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour août totalisant 528 856,19 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois d'août, se chiffrant à 126 952,16 \$, ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source) au montant de 66 970,28 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 274-12

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 10 septembre 2012.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 275-12

### **RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1 FINALE – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES TAPIS AU COMPLEXE MUNICIPAL**

Considérant la résolution numéro 215-12, datée du 9 juillet 2012, portant sur l'octroi du contrat de remplacement des couvre-planchers dans les bureaux administratifs du complexe municipal (projet AD-1201);

Considérant que les travaux ont été réalisés en totalité selon le devis de soumissions préparé à cet effet;

Considérant la recommandation du directeur du Service des finances;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter le rapport du Service des finances relativement à la recommandation de paiement final numéro 1, pour les travaux de remplacement des couvre-planchers des bureaux administratifs du complexe municipal.

Le conseil autorise le paiement final d'un montant de 16 585,14 \$, taxes incluses, à l'entreprise Couvre-Planchers Pelletier inc.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense sont imputées au projet AD-1201.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 276-12

**DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Il est en proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins du Golf, de l'Église et Jacques-Cartier Nord (règlement d'emprunt numéro 12-667) pour un montant subventionné de 12 823 \$ et joint à la présente, les copies des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Le dossier de vérification ayant été constitué, lesdits travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses, sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 277-12

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCE COLLECTIVE**

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

Considérant que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury désire se joindre à ce regroupement;

Considérant que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

Considérant que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu :

Que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

Que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

Que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

Que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1% des primes totales versées par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Je, soussigné, Robert Miller, maire, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés. Le maire mentionne que ce règlement doit être adopté suite à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, qui crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie. Il présente les principales sections contenues dans ce projet de règlement dont : les valeurs, les objectifs, l'interprétation, le champ d'application, les obligations générales, les obligations particulières, les sanctions et l'application et le contrôle.

---

Maire

Rés. : 278-12

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-671 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-669 POURVOYANT AUX HONORAIRES PROFESSIONNELS VISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UNE CASERNE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (370 000 \$)**

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 12-671 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le Règlement numéro 12-671 modifiant le Règlement numéro 12-669 pourvoyant aux honoraires professionnels visant la préparation des plans et devis pour la construction d'un garage et d'une caserne et décrétant un emprunt de trois cent soixante-dix mille dollars (370 000 \$) comportant deux pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 279-12

**MANDAT À UN CONSULTANT – MISE EN PLACE D’UN STANDARD DE SERVICE À LA CLIENTÈLE**

Considérant les orientations du conseil pour la mise en œuvre d’un programme de standard de service à la clientèle;

Considérant le bénéfice pour l’organisation municipale et les citoyens;

Considérant que deux entreprises invitées ont présenté leur offre de service et leur expertise dans ce domaine;

Considérant que l’offre de service de Enipso rejoint les orientations prévues de mise en place d’un service à la clientèle avec les outils ou guides appropriés;

Considérant la planification de la mise en œuvre de ce programme;

Considérant que le budget 2012 prévoit les sommes nécessaires pour ledit mandat;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D’Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d’accepter l’offre de services professionnels de la firme Enipso portant sur la mise en place d’un standard de service à la clientèle datée du 31 août 2012. L’offre de services professionnels datée du 31 août 2012 (phases 1 et 2) fait partie intégrante de la présente résolution et fait office de contrat liant les parties.

Les honoraires pour les deux phases sont:

PHASE	MANDAT	PÉRIODE D’ESSAI	MONTANT (SANS TAXE)
1	Diagnostic et plan d’action	Automne 2012	7 050 \$
2	Évaluation/mesure et Formation	Printemps 2013	5 250 \$
TOTAL :			<u>12 300 \$</u>

Le montant total de 12 300 \$, plus les taxes applicables seront pris à même le budget prévu à cet effet (honoraires professionnels de l’administration – poste numéro 02-130-43-412).

La dépense prévue pour la phase 2 sera inscrite au budget de l’année financière 2013.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les sommes nécessaires pour couvrir ladite dépense sont disponibles.

Adoptée à l’unanimité.

Rés. : 280-12

**DÉCLARATION DE LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

Considérant que le ministère de la Sécurité publique, en collaboration avec les Services des incendies du Québec, organise au cours du mois d’octobre des activités visant la prévention des incendies;

Considérant que le thème pour 2012 a pour titre « Notre plan d’évacuation on l’a fait »;

Considérant qu'il est de l'avis du conseil de participer activement à cet événement, afin d'améliorer la sécurité des citoyens et citoyennes de la municipalité;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu de déclarer la semaine du 8 au 12 octobre 2012, la semaine de la prévention des incendies. Le conseil invite tous les citoyens et citoyennes de la municipalité à participer activement aux activités organisées par le Service de la sécurité incendie au cours du mois d'octobre 2012, et de prendre connaissance des communiqués émis par le ministère de la Sécurité publique concernant la prévention des incendies.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 281-12

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – UTILISATION DES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION**

Considérant que l'entente de service avec le ministère des Transports du Québec portant sur l'utilisation des pinces de désincarcération (et accessoires) appartenant audit ministère, prenait fin au mois de juillet 2012;

Considérant que ledit ministère a avisé la municipalité que l'entente était prolongée jusqu'au 31 octobre 2012;

Considérant l'offre d'entente reçue du ministère le 21 août 2012, visait la conclusion d'une nouvelle entente d'utilisation des pinces de désincarcération à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012;

Considérant qu'il est de l'avis de ce conseil d'accepter l'offre du ministère des Transports du Québec, assurant ainsi le service de désincarcération sur l'ensemble du territoire des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury incluant l'autoroute 73 et la route 175, entre les kilomètres 55 et 84;

Considérant la recommandation du Service de la sécurité incendie;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François du Sablon et résolu que ce conseil accepte l'offre d'entente du ministère des Transports du Québec datée du 21 août 2012 et portant sur l'utilisation des pinces de désincarcération (et accessoires) pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

L'entente actuelle prendra fin le 31 octobre 2012.

Lesdits équipements et accessoires sont prêtés, sans frais, à la municipalité pour la durée de la nouvelle entente.

L'entretien desdits équipements et accessoires est à la charge de la municipalité pour la durée de la nouvelle entente.

Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, tous les documents nécessaires pour la bonne conclusion du présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.



Rés. : 282-12

**RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ  
INCENDIE – ENGAGEMENT D’UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Considérant le rapport du directeur du Service de la sécurité incendie concernant l'engagement d'un pompier à temps partiel;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport du directeur du Service de la sécurité incendie daté du 6 septembre 2012 et de nommer monsieur Dave Lamontagne à titre de pompier à temps partiel pour la brigade de Stoneham.

La présente nomination est conditionnelle à ce que le pompier maintienne les exigences suivantes :

1. Détiennne la formation minimale exigée par le ministère de la Sécurité publique ou détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) intervention en sécurité incendie, selon le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service incendie municipal;
2. Fournis une attestation médicale démontrant qu'il est apte à occuper la fonction de pompier;
3. Soit détenteur d'un permis de conduire de classe 4A pour la conduite de véhicules d'urgence;
4. Soit propriétaire d'un véhicule automobile et fournis une copie du certificat d'enregistrement;
5. Effectue une période de probation d'un an;
6. Accepte tout genre de formation ou pratique prévue par le directeur du Service de la sécurité incendie de Stoneham;
7. Accepte d'avoir une présence à 60 % lors d'appels d'intervention incendie;
8. Participe à l'horaire de garde au moins 4 fois durant l'année;
9. Participe à l'horaire de remplissage des piscines en période estivale et cela au moins à 4 reprises, pour ainsi se familiariser à la conduite de camion à transmission manuelle;
10. Accepte que son employeur soit prévenu qu'il est pompier à temps partiel pour la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury;
11. Avise immédiatement le directeur s'il déménage dans une autre ville, change d'emploi ou d'horaire de travail;
12. Ait une conduite exemplaire malgré le facteur « urgence », sur le réseau routier lors d'appels d'intervention incendie, soit avec l'un des véhicules du Service de la sécurité incendie ou avec son véhicule personnel.
13. Participe aux visites de prévention telles que précisées au schéma de couvertures de risques.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 283-12

**RECOMMANDATON DE PAIEMENT – RÉFECTION D'UNE  
PARTIE DU CHEMIN SAINT-EDMOND ET DES CHEMINS  
WHALEN ET DU PLATEAU**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond (IF-0902), Whalen (IF-0903) et du Plateau (IF-1102);

Considérant que le conseil a adopté le 18 avril 2011 le règlement numéro 11-648, ayant pour objet les travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond, Whalen et du Plateau;

Considérant la résolution numéro 198-11 datée du 13 juin 2011, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond, Whalen et du Plateau;

Considérant la recommandation de monsieur François Gagnon, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc., datée du 7 septembre 2012;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter le rapport de monsieur François Gagnon, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc., daté du 6 septembre 2012 relativement à la recommandation de paiement numéro 4, pour les travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond, Whalen et du Plateau.

Le conseil autorise en fonction des quantités exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission incluant la directive de changement numéro 13, le paiement d'un montant de 176 269,50 \$, incluant les taxes, à l'entreprise P.E. Pageau inc.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 11-648.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 284-12

### **RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CHEMINS DU GOLF, DE L'ÉGLISE, ET JACQUES-CARTIER NORD**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de réfection de voirie des chemins du Golf (IF-0803), de l'Église (IF-0802) et Jacques-Cartier Nord (IF-1106);

Considérant que le conseil a adopté le 23 avril 2012 le règlement numéro 12-667, ayant pour objet les travaux de réfection de voirie des chemins du Golf (IF-0803), de l'Église (IF-0802) et Jacques-Cartier Nord (IF-1106);

Considérant la résolution numéro 133-12 datée du 23 avril 2012, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de réfection de voirie des chemins du Golf (IF-0803), de l'Église (IF-0802) et Jacques-Cartier Nord (IF-1106);

Considérant la recommandation de monsieur François Gagnon, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc, datée du 10 septembre 2012;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport de monsieur François Gagnon, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc., daté du 10 septembre 2012 relativement à la recommandation de paiement numéro 3, pour les travaux de réfection de voirie des chemins du Golf (IF-0803), de l'Église (IF-0802) et Jacques-Cartier Nord (IF-1106).

Le conseil autorise le paiement d'un montant de 333 835,89 \$, incluant les taxes, aux Entreprises P.E.B. Itée. Il est à noter qu'une retenue de 10 % (32 261,69 \$ excluant les taxes) a été effectuée conformément au contrat liant les parties.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 12-667.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 285-12

**RAPPORT DES RÉSULTATS D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS**  
**– SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LA**  
**MUNICIPALISATION DES CHEMINS ALPIN, BLANC, DES**  
**MONTAGNARDS ET DES SKIEURS**

Considérant le projet de la municipalisation des chemins et des infrastructures du développement domiciliaire Exposition Sud, projet IF-1201;

Considérant la loi applicable en regard avec l'octroi de contrats d'honoraires professionnels dont les frais sont supérieurs à 25 000 \$, mais inférieurs à 100 000 \$ et que la municipalité a invité six entreprises spécialisées dans le cadre dudit projet;

Considérant que cinq consultants ont déposé des soumissions dans des enveloppes cachetées et distinctes portant les mentions respectives : numéro 1 - évaluation qualitative et numéro 2 - formule de prix;

Considérant le rapport favorable du comité de sélection portant sur les résultats de l'ouverture des soumissions, et ce, selon la grille d'évaluation et de pondération des soumissions;

Considérant que la firme EMS Infrastructure inc. a obtenu le meilleur pointage après évaluation;

Considérant que les services fournis, par le consultant sélectionné, consistent principalement à réaliser les étapes suivantes:

1. Étude de gestion des eaux de ruissellement, au coût de 8 620 \$ plus les taxes applicables;
2. Détournement du ruisseau et demande de c.a., au coût de 6 510 \$ plus les taxes applicables;
3. Plans et devis préliminaires, au coût de 9 025 \$ plus les taxes applicables;
4. Plans et devis définitifs pour soumission, au coût de 9 025 \$ plus les taxes applicables;
5. Surveillance des travaux durant la construction, au coût de 11 000 \$ plus les taxes applicables.

Considérant que la firme EMS Infrastructure inc. a soumissionné pour la réalisation de l'ensemble du mandat (étapes 1 à 5) pour un montant de 50 795,96 \$, incluant les taxes applicables;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport du comité de sélection et d'accorder le mandat à la firme ayant obtenu le meilleur pointage soit l'entreprise EMS Infrastructure inc. pour la réalisation des travaux de l'étape 1 (étude de gestion des eaux de ruissellement), de l'étape 2 (détournement du ruisseau et demande de c.a.), l'étape 3 (plans et devis préliminaires) et l'étape 4 (plans et devis définitifs pour soumission) au coût maximum de 33 180 \$ plus les taxes applicables.

Le conseil autorise le directeur du Service des travaux publics à mandater la firme pour les étapes 1 à 4 énumérées précédemment selon les montants indiqués à la soumission.

Les documents d'appel d'offres, l'addenda numéro 1 ainsi que l'offre de services professionnels reçus de la firme EMS Infrastructure inc. et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront puisées à même le règlement d'emprunt à être adopté à cet effet (projet numéro IF-1201).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 286-12

**RAPPORT DES RÉSULTATS D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS  
– SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LA RÉFECTION  
DES CHEMINS ROURKE, VERTMONT ET 1<sup>re</sup> AVENUE**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2013 prévoira les sommes nécessaires pour les dépenses inhérentes au projet de réfection de voirie des chemins Rourke (IF-1105), Vermont (IF-1104) et 1<sup>re</sup> Avenue (IF-0909);

Considérant la loi applicable en regard avec l'octroi de contrats d'honoraires professionnels dont les frais sont supérieurs à 100 000 \$ et la demande de soumissions pour services professionnels en génie civil publiée dans le journal Constructo et dans un système électronique (SÉAO) approuvé par le gouvernement, dans le cadre desdits projets;

Considérant que onze consultants ont déposé des soumissions dans des enveloppes cachetées et distinctes portant les mentions respectives : numéro 1 - évaluation qualitative et numéro 2 - formule de prix;

Considérant le rapport favorable du comité de sélection portant sur les résultats de l'ouverture des soumissions, et ce, selon la grille d'évaluation et de pondération des soumissions;

Considérant que la firme EMS Infrastructure inc. obtient le meilleur pointage après évaluation;

Considérant que les services fournis, par le consultant sélectionné, consistent principalement à réaliser les étapes suivantes:

1. Plans et devis préliminaires, au coût de 13 200 \$ plus les taxes applicables;
2. Plans et devis définitifs, au coût de 13 200 \$ plus les taxes applicables;
3. Surveillance et services durant les travaux, au coût de 21 600 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que la firme EMS Infrastructure inc. a soumissionné pour la réalisation de l'ensemble du mandat (étapes 1 à 3) pour un montant de 55 188,00 \$, incluant les taxes applicables;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport du comité de sélection et d'accorder le mandat à la firme ayant obtenu le meilleur pointage soit l'entreprise EMS Infrastructure inc. pour la réalisation des travaux de l'étape 1 (plans et devis préliminaires) et de l'étape 2 (plans et devis définitifs) au coût maximum de 26 400 \$ plus les taxes applicables.

Le conseil autorise le directeur du Service des travaux publics à mandater la firme pour les étapes 1 et 2 énumérées précédemment selon les montants indiqués à la soumission.

Les documents d'appel d'offres, l'addenda numéro 1 ainsi que l'offre de services professionnels reçus de la firme EMS Infrastructure inc. et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront puisées à même le règlement d'emprunt à être adopté à cet effet (projets numéros : IF-1105, IF-1104 et IF-0909).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 287-12

**NOMINATION D'UN CONSULTANT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU DÉVELOPPEMENT DU DOMAINE DES GRANDS-DUCS, PHASE 5, PARTIE 1**

Considérant que le promoteur, en l'occurrence J.E. Rainville ltée désire ouvrir des nouveaux chemins en bordure desquels seront construits des résidences de type unifamiliales isolées, jumelées et détenues en copropriété;

Considérant que le projet de lotissement soumis est situé dans un secteur localisé à l'intérieur du périmètre urbain dans le développement du Domaine des Grands-Ducs phase 5, partie 1;

Considérant que le promoteur doit entièrement prendre à sa charge le coût des infrastructures nécessaires à la réalisation dudit projet;

Considérant qu'un protocole d'entente est intervenu entre les parties le 20 juillet 2012;

Considérant que la désignation de la firme d'ingénieurs-conseils pour réaliser la surveillance des travaux relève exclusivement du privilège de la municipalité;

Considérant l'exigence de la demande de certificat d'autorisation relativement à l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des ouvrages avec l'autorisation accordée pour la phase 5, partie 1;

Considérant que le promoteur doit assumer la totalité du paiement des frais d'ingénieurs pour assurer la surveillance des travaux, les plans tels que construits et l'émission d'une attestation de conformité des ouvrages;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu de mandater la firme d'ingénieurs-conseils Dessau pour assurer la surveillance des travaux et pour l'émission d'une attestation de conformité des ouvrages, dans le développement du Domaine des Grands-Ducs phase 5, partie 1.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 288-12

**RAPPORT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-P-670-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-591 RELATIF AU ZONAGE**

Il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil accuse réception du rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, daté du 6 septembre 2012, faisant suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter à l'égard du projet de règlement suivant :

- Numéro 12-P-670-2, modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591.

Le rapport confirme qu'une demande de scrutin référendaire a été faite à son égard.

Ledit projet de règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter à l'exception de l'article numéro 3.3 dudit projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 289-12

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-670 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-591 RELATIF AU ZONAGE**

Considérant le dépôt d'une requête valide, provenant du secteur de Vermont-sur-le-Lac (zones RB-117 et RB-142), s'opposant à l'article 3.3 du second projet de règlement numéro 12-P-670-2 autorisant la construction d'habitations de type unifamiliales jumelées et des résidences détenues en copropriété de type unifamiliales isolées et unifamiliales jumelées dans la zone RB-142 (« projet résidentiel intégré »);

Considérant la volonté du conseil municipal de modifier le projet de règlement numéro 12-P-670-2 afin de retirer ledit article 3.3 du second projet de règlement 12-P-670-2 et d'adopter un règlement supprimant la disposition ayant conduit au dépôt de ladite requête;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'adopter le Règlement numéro 12-670 ayant pour titre « Règlement modifiant le Règlement numéro 09-591 relatif au zonage » comportant quatre pages et une annexe.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 290-12

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CONSTRUCTION D'UN PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ – PROJET EXPOSITION SUD/QUARTIER 40**

Considérant les demandes présentées dans des catégories de travaux et visées à l'intérieur du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant qu'au préalable à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit approuver par résolution, les plans et croquis soumis, conformément aux dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus

au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, lors de la réunion du 19 avril 2012, d'appuyer les présentes demandes;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François du Sablon, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à émettre le permis relativement à la construction d'un projet résidentiel intégré au 1 à 31 (numéros impairs) et 2 à 26 (numéros pairs) chemin des 40 (verbalisation à confirmer avec le CCU) – lots numéros 4 958 220 à 4 958 250, cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 291-12

### **DÉPÔT DU RAPPORT INTÉRIMAIRE DES PERMIS ET CERTIFICATS**

Il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accuser réception du rapport intérimaire des permis et certificats préparé par le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour les années 2010 à 2012 et visant la période du mois de janvier au mois d'août.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 292-12

### **MANDAT CONCERNANT LE NETTOYAGE DE DEUX RUISSEAUX MENANT À LA RIVIÈRE DES HURONS**

Considérant qu'il est de la responsabilité des municipalités locales d'assurer la gestion des cours d'eau (enlèvement d'obstruction, surveillance, etc.);

Considérant la présence de sept embâcles causés par des arbres et branches tombés dans le lit de deux ruisseaux menant à la rivière des Hurons localisés au sud de la route Tewkesbury en marge du chemin de la Grande-Ligne;

Considérant le rapport des directeurs du Service de l'urbanisme et de l'environnement et des travaux publics qui recommandent une intervention afin de nettoyer le lit des ruisseaux de manière à permettre le libre écoulement de l'eau et ainsi prévenir les inondations;

Considérant qu'au préalable la municipalité a transmis à la MRC de La Jacques-Cartier une déclaration de travaux;

Considérant l'objectif visé par l'intervention et de l'offre de services reçue de monsieur Lucien Gravel, trappeur professionnel;

Considérant que les travaux dans le lit des cours d'eau s'effectueront en dehors de la période de fraie de l'omble de fontaine par conséquent avant le 15 septembre;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que le conseil autorise l'embauche de deux travailleurs spécialisés pour procéder au nettoyage de deux cours d'eau, et ce, en fonction de l'offre de service reçue de monsieur Lucien Gravel, trappeur professionnel, datée du 29

août 2012. Lesdits travaux auront une durée d'environ 10 jours et doivent être complétés avant le 15 septembre 2012.

La dépense de rémunération sera imputée au poste numéro 02-460-10-141 du Service de l'urbanisme et de l'environnement et les avantages sociaux aux postes concernés dudit service. La dépense inhérente à la location d'un véhicule quatre roues (VTT) et l'achat d'autres équipements sera imputée au poste numéro 02-460-01-499.

Une variation budgétaire au montant de 5 712 \$ incluant les avantages sociaux provenant du poste numéro 02-460-01-499 « Entretien de cours d'eau » est nécessaire afin de transférer ladite somme au poste numéro 02-460-10-141 « Salaire et entretien cours d'eau » sera effectuée.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité des sommes nécessaires pour couvrir lesdites dépenses (maximum de 7 000 \$).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 293-12

### **DEMANDE DE VARIATION BUDGÉTAIRE – HONORAIRES PROFESSIONNELS**

Considérant les trois dossiers en cours présentement avec nos procureurs;

Considérant qu'une variation budgétaire est requise;

Il est en conséquence autorisé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'autoriser une variation budgétaire au montant de 20 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté, afin de transférer ladite somme au poste d'honoraires professionnels numéro 02-610-41-410 du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 294-12

### **OCTROI D'UN CONTRAT À L'AF2R – PROJET DE REBOISEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES GRANDS-DUCS, PHASES III ET IV**

Considérant que la municipalité a mis sur pied un projet de plantation d'arbres dans le secteur des Grands-Ducs;

Considérant que la plantation d'arbres dans ce secteur comporte de nombreux avantages sur les plans esthétique, sécuritaire et environnemental;

Considérant que l'Association forestière des deux rives (AF2R) est un organisme à but non lucratif spécialisé en foresterie urbaine;

Considérant que l'Association forestière des deux rives (AF2R) s'est chargée de la phase 1 du programme;

Considérant que la loi permet à la municipalité de conclure des ententes de gré à gré pour des montants n'excédant pas 25 000 \$;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'autoriser monsieur Louis Desrosiers, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à préparer et signer l'entente avec l'Association forestière des deux rives (AF2R) pour et au nom de la municipalité.



Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 02-639-00-522 (embellissement et environnement) pour un maximum de 13 000 \$.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires sont disponibles pour la présente dépense.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 295-12

**RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC – RÉCEPTION ET TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

Considérant que l'entente pour la réception et le traitement des boues de fosses septiques entre la Ville de Québec et notre municipalité viendra à échéance le 31 décembre 2012;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury souhaite renouveler cette entente pour une durée minimale de deux ans;

Considérant que la municipalité prévoit disposer et faire traiter un volume estimé d'environ 4 500 m<sup>3</sup> de boues de fosses septiques pendant la durée de l'entente du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lise Kennedy et résolu que la municipalité renouvelle l'entente avec la Ville de Québec pour la réception et le traitement des boues de fosses septiques du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014, et ce, conformément au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable à la réception des boues de fosses septiques, R.A.V.Q. 505.

Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 296-12

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER – 3<sup>E</sup> ÉDITION DU MARCHÉ DE NOËL DE LA JACQUES-CARTIER**

Considérant que le conseil municipal désire dynamiser le secteur du Centre du village de Stoneham;

Considérant que le Marché de Noël de La Jacques-Cartier a remporté un grand succès lors des deux premières éditions et que la majorité des producteurs ont la volonté de participer à nouveau;

Considérant que la présentation du Marché de Noël de La Jacques-Cartier représente des retombées de plusieurs ordres, tant économique, touristique que communautaire;

Considérant que le CLD et la MRC de La Jacques-Cartier affichent un intérêt à la présentation d'un tel marché;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu

d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural de la MRC de La Jacques-Cartier pour organiser la 3<sup>e</sup> édition du Marché de Noël de La Jacques-Cartier.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 297-12

**RAPPORT DES RÉSULTATS DE SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU PRESBYTÈRE POUR ACCUEILLIR LES BUREAUX ADMINISTRATIFS DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE ET AUTRES ORGANISMES**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de réaménagement du presbytère, projet LO-1101;

Considérant qu'à l'échéance des soumissions, le 31 août 2012 à 9 h, la municipalité a reçu six soumissions;

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle de Jean-Paul Plamondon enr. pour un montant de 235 163,46 \$ (incluant les taxes applicables) et qu'elle est conforme aux exigences;

Considérant le rapport favorable de monsieur Patrick Vincent, de l'entreprise ONICO portant sur les résultats de l'ouverture des soumissions;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accorder le contrat pour les travaux de réaménagement du presbytère (LO-1101) à l'entrepreneur qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Jean-Paul Plamondon enr. au prix total soumissionné de 235 163,46 \$ (incluant les taxes).

Le contrat entrera en vigueur à compter de l'approbation des personnes habiles à voter et du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en regard avec le règlement numéro 12-672.

Le prix total soumissionné peut cependant varier, l'entrepreneur n'étant payé que pour les travaux réellement exécutés.

Les documents de soumission présentés par l'entrepreneur ainsi que les devis de soumissions, les addenda et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement d'emprunt numéro 12-672.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 298-12

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-672 – RÈGLEMENT POURVOYANT À DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU PRESBYTÈRE POUR ACCUEILLIR LES BUREAUX ADMINISTRATIFS DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE ET AUTRES ORGANISMES (PROJET LO-1101) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 268 000 \$**

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 12-672 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'adopter le Règlement numéro 12-672 pourvoyant à des travaux d'aménagement intérieur du presbytère pour accueillir les bureaux administratifs du Service des loisirs et de la culture et autres organismes (projet LO-1101) et décrétant un emprunt de deux cent soixante-huit mille dollars (268 000 \$) comportant deux pages et une annexe.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 299-12

### **RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – PARC DES GRANDS-DUCS ET PARC MONT HIBOU**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour l'aménagement des parcs Grands-Ducs et Mont-Hibou;

Considérant que le conseil a adopté le 20 février 2012 le règlement numéro 12-666 ayant pour objet les travaux d'aménagement des parcs des Grands-Ducs et du mont Hibou ;

Considérant la résolution numéro 64-12 datée du 20 février 2012, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux d'aménagement des parcs des Grands-Ducs et mont Hibou;

Considérant les recommandations de madame Julie Fleury-Roy, de Groupe Espace Vie, datées du 6 septembre 2012;

Considérant la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que le conseil accepte, les rapports de madame Julie Fleury-Roy, de Groupe Espace Vie, datés du 6 septembre 2012, relativement aux recommandations de paiement pour les travaux d'aménagement du parc des Grands-Ducs et du parc du mont Hibou.

Le conseil autorise en fonction des quantités exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission incluant les directives de changements, le paiement d'un montant de 97 319, 56 \$ incluant les taxes, à l'entreprise Charles Trudel inc.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le Règlement d'emprunt numéro 12-666.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 300-12

### **ENGAGEMENT DE PERSONNEL D'ENCADREMENT – PROGRAMMATION D'AUTOMNE 2012**

Considérant la demande du ministère du Revenu du Québec exigeant que tous les professeurs de nos programmations soient placés sur notre liste de paie;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Sophie Blais, pour l'embauche des professeurs énumérés faisant partie de l'annexe sur notre liste de paie visant les activités de la programmation automne 2012.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 301-12

### **ENGAGEMENTS DE SURVEILLANTS DE PLATEAUX**

Considérant les besoins du Service des loisirs et de la culture pour la surveillance de ses activités;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu :

D'accepter la recommandation du Service des loisirs et de la culture, relatif au concours d'emploi pour l'engagement de messieurs Sébastien Guido et Daniel Giroux à titre de surveillants de plateaux;

D'accepter la nouvelle liste des surveillants de plateaux occasionnels :

1. Pierre-Luc St-Laurent
2. Marc Hamel
3. Claude Vézina
4. Daniel Giroux
5. Sébastien Guido

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 302-12

### **DÉCLARATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

Considérant que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et de la qualité de vie de ses citoyens;

Considérant que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Considérant que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Considérant que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Considérant que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'autoriser la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, de proclamer Journées de la culture les 28, 29 et 30 septembre prochains dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 303-12

### **PROTOCOLE D'ENTENTE – STATION TOURISTIQUE STONEHAM**

Considérant que la municipalité désire offrir un éventail diversifié d'activités de loisirs à sa population;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture désire conclure des ententes avec des entreprises du territoire pour l'offre de différents services;

Considérant que l'entreprise concernée assume l'entière gestion des services offerts et que notre rôle se limite à la promotion, à l'application de la politique familiale et à une collaboration sur la diffusion de l'information à nos résidents dans le Petit Rapporteur;

Considérant que cette entente permettrait aux résidents de bénéficier d'une tarification forfaitaire privilégiée pour la saison hivernale 2012-2013;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture et de l'autoriser à conclure et signer l'entente nécessaire avec l'entreprise concernée soit, la Station touristique Stoneham.

Adoptée à l'unanimité.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés.: 304-12

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 53, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

---

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Michel Chatigny, directeur général et  
secrétaire-trésorier